

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

18 janvier 2019

Date d'affichage :

21 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Menuiseries sur local
associatif - Demandes de
subventions

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent : Roger BRUNA

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'installer de nouvelles menuiseries sur le local associatif situé Avenue du Lac.

4 devis sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir le devis de l'entreprise Charpente des 3 Vallées, pour un montant de 4 637.27€ HT, soit 4 892.32€ TTC
- de demander des subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40%, soit 1854.91€ HT / 1956.93€ TTC, auprès de la Région à hauteur de 40%, soit 1854.91€ HT / 1956.93€ TTC, et arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses : 4 637.27€ HT / 4 892.32€ TTC

Recettes :

- Conseil Départemental : 1854.91€ HT soit 1956.93€ TTC (40%)
- Région : 1854.91€ HT soit 1956.93€ TTC (40%)
- Autofinancement : 927.45€ HT soit 978.46€ TTC (20%)

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 20 février 2019

Le Maire



REÇU
le **25 FEV. 2019**
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS